



Fiche formation

"Enseignement du médical I"

Intitulé de la Formation : « **MED I** » - (Enseignement du médical niveau I)

RS 5923

Publié le 01/01/2022

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Finalités

Réduire le facteur risque humain, sauver des vies à bord d'un navire armé avec rôle d'équipage, de J.B inférieure à 200 et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes, désigné pour dispenser ou assurer la responsabilité des soins médicaux d'urgence à bord, en l'absence de médecin embarqué.

Objectifs

Le Stagiaire sera capable, à l'issue de la formation, de donner les premiers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires, en cas d'accident ou de maladie à bord, d'activer, de participer à une consultation télé médicale de niveau 1 avec le CCMM de Toulouse, de procéder à une aide médicale en mer. Il sera également en mesure d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord.

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 4 heures** (*TEST – QCM et évaluations comprises*)
- **10 à 14 stagiaires** (maximum)
- Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- Validation des acquis : : Titre homologué par le Secrétariat d'état auprès du Premier Ministre chargé de la mer

Action Agréée à la rémunération : par la **Collectivité Territoriale de Martinique**

Titre(s) visé(s)

Attestation de formation à l'enseignement médical - Niveau I, menant au certificat correspondant.

Ce certificat est soumis **à revalidation quinquennale**.

Texte(s) de référence

Arrêté du 29 juin 2011, modifié par arrêté du 18 avril 2016, relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

Arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié relatif à la formation de prévention et de secours civiques de niveau 1.

Site : <https://formations.mer.gouv.fr/>

Prérequis avant l'entrée en formation

- Formation de premiers secours civique de niveau 1 (PSC 1 – SST et BNS) - *voir pompier, croix rouge ou protection civile*
- Aptitude médicale délivrée par un médecin des gens de mer

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale fixées par décret n°2015-1575.
- Avoir suivi et participé à la formation.
- Formation soumise à un recyclage quinquennal.
- La formation est attestée lorsque l'apprenant a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise.

Programme modalité de formation et modalité d'évaluation de la formation

Programme de formation

Enseignement du médical de niveau I	Les UVs Du MED I	Comporte les matières suivantes :	Durée	
	U.V.- PSC1		Théorique	Pratique
		Premiers secours en équipe mer (Prérequis)		
		<i>Total PSC I</i>		
	U.V.- HPR	Hygiène et prévention des risques	3h	
		<i>Total HPR</i>		3h
	U.V.- AMMCT 1	Enseignement médical et aide médicale en mer et consultation télé-médicale de niveau 1)	1h	
		<i>Total EM + AMMCT</i>		1h
Total de la formation MED I				4 h

Validation de la formation

Un contrôle de connaissances est réalisé en début et en fin de formation. La formation est attestée lorsque le participant a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au tableau A – VI/4.2 (code STCW).

Moyens pédagogiques et équipements

Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle équipée de matériel médical, brancards, trousse de premiers secours, mannequins ...)

Salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques.

Formateurs qualifiés PAE 1 (UV PSC 1),

Infirmiers(ères) ou médecins des gens de mer habilité(e)s (U.V. HPR et AMMCT 1).

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Transmission du support de cours par mail aux participants
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Programme détaillé de formation de niveau I (EM I)

Elle comporte quatre unités de valeurs :

L'UV-PSCI, Premiers Secours Civiques niveau 1, d'une durée minimale de sept heures, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignements premiers secours civique

La protection, l'alerte, l'obstruction brutale des voies aériennes, le saignement abondant, l'inconscience, l'arrêt cardiaque, les malaises, les plaies et traumatismes. (**Rappel que l'apprenant devra être titulaire de cet UV avant son entrée en formation MED I**)

L'UV-HPR, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures dont le programme est le même que celui de la formation de niveau I.

L'UV-SE, soins élémentaires, travaux pratiques d'une durée de cinq heures comprenant trois UV :

SE 1 (Durée : une heure et demie) : - Savoir respecter les règles d'asepsie ; - Savoir nettoyer une plaie et utiliser un antiseptique ; - Savoir poser des bandelettes ou agrafes à suture ; - Savoir effectuer un pansement

Indicateur de performance

	2021	2022	2023	2024
Taux de réussite	100%	100%	100%	100%

Équivalences

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût de la session

180 euros

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (euse) d'emploi, autre...

Comprendre le déroulement de votre inscription

- ✚ Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- ✚ Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (cf. dossier de candidature)
- ✚ Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)
- ✚ Accusé de réception du dossier par courriel

- ✚ Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- ✚ Convocation des candidats retenus.

Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel